

Moire d'outre-tombe

ent, un rapport annuel de la Cour des comptes en forme d'adieu.



Dérapages en Défense

SÉBASTIEN LOEB bientôt ministre de la Défense ? Il faudrait un spécialiste du dérapage pour tenter de remettre sur les rails un ministère qui n'en finit pas de sortir de la route avec ses programmes d'armement. Depuis 2005, la Cour a contrôlé chacun des programmes d'équipement militaire dont le coût est supérieur à 5 milliards. En tout, cela représente plus de 100 milliards, soit 75 % du total des engagements financiers. Le constat est sans appel : « Les programmes ont tous été affectés par des dérapages temporels et des dérives financières conduisant, in fine, à doter les forces armées plus tardivement de matériels moins nombreux et, parfois, aux capacités réduites par rapport aux spécifications retenues. » Le besoin non financé cumulé, estime la Cour, est aujourd'hui de près de 11 milliards, « soit l'équivalent d'une année entière de programmation pour l'acquisition des équipements ».

Une vraie bombe...

ONOMIQUE. Heureux
eil économique et so-
bon vouloir du pou-
ers bénéficiant d'un
t confortable, financé

à 85 % par l'Etat. Pour le toucher, il suffit d'avoir cotisé dix ans et d'en avoir 60. En 2008, le montant total des pensions a dépassé les 10 millions. Les dix retraités les plus choyés perçoivent entre 7 500 et

10 500 euros par trimestre, les moins gâtés entre 351 et 872. Pour les payer, le Conseil économique puise depuis plusieurs années dans son « fonds de réserve », bientôt à sec. Ce qui, constate la Cour, fait courir « un risque budgétaire à l'Etat ». A moins de « changer de régime »...

Et de couper des têtes ?

sion variable

• LA FRAUDE À LA TVA

INTRACOMMUNAUTAIRE.

C'est une des fraudes les plus développées, mais le fisc et les douanes collaborent plutôt mal. Pour ne pas dire pas du tout : « Moins de 1 % des droits rapelés résulte d'informations transmises par les douanes. »

Avis aux fraudeurs sur la TVA.

• L'INÉGALITÉ GÉOGRAPHIQUE.

Le constat de la Cour est sans appel : « Le taux de contrôle peut varier du simple au double entre les départements et du simple au quadruple entre les centres des impôts d'un même département. » Mieux vaut donc ne pas se tromper de lieu d'implantation quand on crée une société, un commerce ou une chaîne de fabrication.

• LES FAIBLESSES JURIDIQUES.

Les pénalités de mauvaise foi infligées aux contribuables fraudeurs sont appliquées « sans doctrine claire » et courent donc le risque d'être contestées devant les tribunaux. Et la Cour d'enfoncer le clou : « Il est difficile de comprendre si cette majoration a été ou non appliquée et pourquoi, dans certains cas, elle a été ramenée à 10 ou 20 % par voie de transaction. » Transmis aux avocats fiscalistes...

Faut-il rappeler que, chaque année, la fraude fiscale prive l'Etat de 25 milliards de recettes, soit environ un cinquième du déficit ? Et, à en croire la Cour, ce sport national a encore de beaux jours devant lui.

• **CHAMBORD EN RUINE.** Les magistrats de la Cour en sont encore tout retournés. Le château de Chambord, ses écuries, son parc et ses dépendances sont dans un « état de délabrement indigne ». Car, depuis Pompidou, c'est l'Elysée qui gère (mal) Chambord. Du coup, les ministères de tutelle (Culture, Budget) « ne se sentent pas toujours en mesure de jouer complètement leur rôle dans ce qui leur paraît constituer un domaine réservé ». « Réservé », sous Sarkozy, à Pierre Charon, le conseiller de Carla. Chargé des chasses présidentielles, celui-ci organise, notamment, une demi-douzaine de battues au sanglier. Et, pour cela, monopolise 87 % des 5 315 hectares interdits au public que compte le domaine. « Sans remettre en cause la chasse à Chambord, osent les magistrats, un élargissement de la zone ouverte au public est nécessaire. » Et aux faisans ?

Didier Hassoux
et Jean-Michel Thénard